



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-029-2025-04

PUBLIÉ LE 10 AVRIL 2025

# Sommaire

## **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France /**

IDF-2025-04-01-00032 - Délégation de signature du 1er avril 2025 - Ressources Humaines CCI Paris (4 pages)	Page 3
IDF-2025-04-03-00008 - Délégation de signature du 3 avril 2025 - CCI Paris Marchés publics (2 pages)	Page 8
IDF-2025-04-03-00006 - Délégation de signature du 3 avril 2025 - Diverses CCI Paris (3 pages)	Page 11
IDF-2025-04-03-00007 - Délégation de signature du 3 avril 2025 - Engagement dépenses et recettes CCI Paris (4 pages)	Page 15
IDF-2025-04-03-00005 - Délégation de signature du 3 avril 2025 - Réponse aux appels à concurrence CCI Paris (2 pages)	Page 20

## **Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France / Secrétariat Général Interrégional**

IDF-2025-04-10-00004 - Délégation de signature DR Douanes Paris (170 pages)	Page 23
---	---------

## **Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris /**

IDF-2025-04-04-00025 - Arrêté n° 2025-031-RRA portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur les unités opérationnelles (UO) des programmes "Formations supérieures et recherche universitaire" n° 150 et "Vie étudiante" n° 231 (5 pages)	Page 194
IDF-2025-04-04-00026 - Arrêté n° 2025-035-RRA portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme "Ecologie" du Plan France Relance n° 362 (3 pages) (3 pages)	Page 200
IDF-2025-04-07-00016 - Arrêté n° 2025-036-RRA du secrétaire général de la région académique d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative aux services régionaux (3 pages)	Page 204

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2025-04-01-00032

Délégation de signature du 1er avril 2025 -  
Ressources Humaines CCI Paris

## DÉCISION

### Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article L. 710-1 du code de commerce,
- vu l'article L. 711-8 du code de commerce,
- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu l'article 40 de la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, tel que modifié par la loi n°2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante,
- vu le code du travail,
- vu le statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie pris en application de la loi n°52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, de commerce et des métiers,
- vu l'accord collectif majoritaire du 6 novembre 2020 portant reconnaissance d'une unité économique et sociale et de mise en place d'un comité social et économique et de représentants de proximité,
- vu le règlement intérieur du personnel de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,
- vu le dispositif d'accompagnement à l'intégration du régime spécial d'assurance vieillesse au régime général,
- vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

#### Décide :

#### Article 1

De donner délégation de signature à Stéphane FRATACCI, directeur général, à l'effet de signer les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement et à la gestion des collaborateurs exerçant les fonctions de directeur général délégué, de directeur général adjoint, de directeur général délégué départemental, de directeur en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeur d'une école, à l'exception des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis du Comité social économique et des radiations des effectifs des agents publics pour abandon de poste.

En cas d'absence ou d'empêchement sur proposition de ce dernier, Jacques GARAU, directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### Décide :

Sur proposition du directeur général,

#### Article 2

De donner délégation de signature à Françoise GUERIN, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, à l'effet de signer :

1. les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement des collaborateurs, en CDI et en CDD, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école ainsi qu'au renouvellement des contrats à durée déterminée en cours de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école,
2. les décisions individuelles et les conventions relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, à l'exception des directeurs généraux délégués, directeurs généraux adjoints, directeurs généraux délégués départementaux, directeurs en charge d'une direction ou d'un service rattaché à la direction générale, de directeurs d'une école, à l'exclusion des sanctions disciplinaires autres que l'avertissement, des décisions de licenciement prises après avis du Comité social et économique et des décisions de radiation des effectifs des agents publics pour abandon de poste,

Diffusion : bénéficiaires - [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr) - recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France

Page 1 sur 4

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France  
27 avenue de Friedland | 75382 Paris cedex 08  
T. 01 55 65 44 44 (prix d'un appel local) | [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)

3. les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail pris à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris – Île-de-France ou organisant la fermeture des services relevant de son autorité,
4. les réquisitions des collaborateurs dont la présence, en cas de grève, est indispensable à la sécurité des personnes et des biens,
5. les conventions de détachement ou de mise à disposition des personnels permanents ou contractuels,
6. les décisions prononçant une suspension de fonctions à titre conservatoire,
7. les conventions relatives à la cessation d'un commun accord de la relation de travail des agents publics et aux ruptures conventionnelles des salariés de droit privé,
8. les décisions individuelles relatives à l'ancien régime spécial d'assurance maladie et relatives au chômage de quelque nature que ce soit,
9. les décisions relatives à l'application de l'article 32 du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie,
10. les décisions portant admission à la retraite,
11. les décisions individuelles relatives à l'application du règlement de l'ancien régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
12. les décisions individuelles relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'intégration du régime spécial d'assurance vieillesse de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris au régime général et concernant la retraite, le régime de retraite supplémentaire et la prévoyance,
13. les décisions relatives à la mise en place, aux modifications ainsi que celles pouvant résulter des changements de prestataires en matière de plan d'épargne entreprise, de plan d'épargne pour la retraite collectif, des régimes complémentaires de prévoyance et de remboursement de frais de santé, ainsi que de régime de retraite supplémentaire, les accords portant sur la mise en œuvre de la procédure de suppression de postes prévue aux articles 35-1 et suivants du statut du personnel des chambres de commerce et d'industrie et de ceux portant sur la mise en œuvre de la procédure de licenciement pour motif économique prévue aux articles L. 1233-1 et suivants du Code du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement, Diane AUSSÉDAT, directrice, adjointe au DGA en charge des ressources humaines, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions pour l'ensemble des décisions et conventions visées aux points 1 à 13 ci-dessus.

### Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement des CDD d'usage, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe,
- les décisions individuelles et les conventions relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs, des bénéficiaires de contrats aidés, les apprentis et les stagiaires d'école de l'ensemble des directions et écoles rattachées à la direction-générale-adjointe, y compris les décisions relatives à la gestion des collaborateurs exerçant les fonctions de directeur en charge d'une direction, d'un établissement, d'une école ou d'un service rattachés à la direction générale adjointe dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, des décisions de licenciement et de rupture anticipée de la relation de travail, ainsi que des décisions de radiation des effectifs des agents publics pour abandon de poste et des décisions d'admission à la retraite,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	Directrice Générale Adjointe Partenariats, Observations, Prospective et études (DGA POPE)		
Christian BOYER	directeur Général Adjoint en charge du Développement Commercial et du Services aux Entreprises (DGA DC-SE)		
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA
Nathalie PIERRE	directeur général adjoint en charge des Finances et Participations	Christophe DELORME	Responsable du pilotage financier groupe

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge de l'éducation	Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage

#### Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les décisions individuelles et les conventions relatives au recrutement des CDD d'usage, des bénéficiaires de contrats aidés, des apprentis et des stagiaires d'école,
- les décisions individuelles et les conventions relatives à la gestion de l'ensemble des collaborateurs des directions, établissements, écoles ou services rattachés à la direction dont ils ont la charge, à l'exclusion des sanctions disciplinaires, des décisions de licenciement et de rupture anticipée de la relation de travail, ainsi que des décisions de radiation des effectifs pour abandon de poste des agents publics et des décisions d'admission à la retraite,
- les décisions fixant les jours de réduction de temps de travail organisant la fermeture des services relevant de leur autorité.

nom	fonction	En cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
<b>chambres de commerce et d'industrie départementales</b>			
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris	Arnaud SIMON	responsable du pôle entrepreneuriat
Maxime GARRETA	directeur général délégué départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL	directrice des opérations
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mathieu DESPERBASQUE	directeur des opérations
Laure DUBOIS-IMBÉRY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val- d'Oise	Maureen DUJONCQUOY	directrice des opérations

<b>directions rattachées</b>			
Mathieu BOULANGER	directeur, direction Audit et Inspection générale		
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la communication	Elodie FLORA	responsable communication corporate et relations presse, Adjointe à la Directrice de la Communication
Benoît ICARD	directeur de la Stratégie immobilière		

Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage		
Cécile ECALLE	directeur de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et Innovation pédagogique
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif
<b>école</b>			
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directrice du CFA des sciences		

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> avril 2025

SIGNE

Dominique RESTINO

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2025-04-03-00008

Délégation de signature du 3 avril 2025 - CCI  
Paris Marchés publics

## DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le code de la commande publique
- vu le règlement intérieur,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

### Article 1

De donner délégation de signature à Benoît ICARD, directeur de la stratégie immobilière, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les marchés relatifs à l'ouvrage public ainsi que les actes se rapportant à passation et l'exécution de ces marchés pour l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie départementales, des directions, écoles, établissements et services de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France à l'exception des marchés de maintenance et d'entretien.

### Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies :

- marchés de services (hors prestations juridiques) et de fournitures d'un montant inférieur à 40.000 € HT,
- marchés de prestations d'enseignement et d'animation de formation, de location de salles, de location d'espaces dans des salons, d'un montant inférieur à 90.000 € HT,

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
<b>chambres de commerce et d'industrie départementales</b>			
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris		
Maxime GARRETA	directeur général délégué départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL	directrice des opérations
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mattieu DESPERBASQUE	directeur des opérations
Laure DUBOIS-IMBÉRY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-d'Oise	Régis BOULAY	responsable du département services aux entreprises
<b>directions générales et directions rattachées</b>			
Jacques GARAU	Directeur général délégué		
Mathieu BOULANGER	Directeur, direction Audit et Inspection générale		

Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la communication	Elodie FLORA	responsable communication corporate et relations presse, Adjointe à la Directrice de la Communication
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe Partenariats, Observations, Prospective, études	Laurent TRILLES	Directeur de projet DGA POPE
Christian BOYER	directeur général adjoint en charge du développement Commercial et du Services aux Entreprises		
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA
Françoise GUERIN	directrice générale adjointe en charge des ressources humaines	Diane AUSSE DAT	directeur adjoint au DGA RH & RSE
Nathalie PIERRE	directeur général adjoint en charge des Finances et Participations	Christophe DELORME	responsable du pilotage financier groupe
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge de l'éducation	Tristan GILLOUARD	Directeur de l'apprentissage
Cécile ECALLE	directrice de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique
Brigitte POIRÉ-MARAUX	directrice du CFA des sciences		
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif

La présent la décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 3 avril 2025

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion :  
 Sur le site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)  
 Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2025-04-03-00006

Délégation de signature du 3 avril 2025 - Diverses  
CCI Paris

**DÉCISION**
**Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,**

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

**Décide :**

Sur proposition du directeur général,

**Article 1**

1. De donner délégation de signature aux collaborateurs ci-après dénommés, à l'effet de pouvoir signer, dans le respect des tarifs et des conventions-type dûment établis à cet effet, les conventions portant location de salles situées dans les locaux définis dans le tableau ci-après, pour des occupations d'une durée inférieure ou égale à 5 jours.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		locaux
		nom	fonction	
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris			locaux CCI situés au 2 place de la bourse à Paris
Maxime GARRETA	directeur général délégué départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations	locaux CCI situés aux 21-23-25 avenue de Paris à Versailles
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS Jean-Daniel GIL	directrice des opérations responsable pôle fonctionnel	locaux CCI situés au 191 avenue Paul-Vaillant Couturier à Bobigny
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne	Mattieu DESPERBASQUE	directeur des opérations	locaux CCI situés 8 place Salvador Allende à Créteil
Laure DUBOIS-IMBERY	directrice générale déléguée départemental de la CCI Val-d'Oise	Maureen DUJONCQUOY	directrice des opérations	locaux CCI situés au 35 boulevard du Port à Cergy

**Article 2 - gestion des fonds européens**

De donner délégation de signature à Hervé PARCINEAU directeur de l'organisme intermédiaire, en charge de la gestion des fonds européens délégués par l'autorité de gestion (la région Île-de-France), à effet de signer tous les actes de gestion des crédits FEDER et FSE, à savoir :

- au titre des opérations relevant des crédits d'intervention :
  - la notification des décisions du comité de programmation des fonds de la Chambre de commerce et d'industrie Paris Île-de-France, instance technique composée de membres de son assemblée générale,
  - la convention de mise en œuvre de l'aide,
  - la modification du montant de l'aide par voie d'avenant,
  - la notification du paiement de l'aide,
  - et de manière plus générale, tout acte de gestion, de suivi administratif, technique et financier et de contrôle des crédits de la subvention globale,
- au titre des opérations relevant des crédits d'assistance technique :
  - la demande d'aide,
  - la demande de paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement, Imane OURRAOUI, chargée de Mission Financement et Partenariat au sein de l'organisme intermédiaire, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

### Article 3 – dépôt légal

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions à effet de signer tout acte nécessaire aux formalités du dépôt légal :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe Partenariats, Observations, Prospective, études	Laurent TRILLES	Directeur de projet DGA POPE
Christian BOYER	Directeur Général Adjoint en charge du développement Commercial et du Services aux Entreprises		
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER	directeur adjoint au DGA
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la communication		
Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage		

### Article 4 – carte d'agent immobilier

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont les noms suivent à effet de signer :

- les demandes de pré-contrôle,
- les rejets de demande ,
- les notifications de radiation de carte suite à une cessation d'assurance ou à une cessation garantie ;
- les confirmations de la suppression du fichier national sans réponse dans les 30 jours suite à une cessation d'assurance ou à une cessation de garantie ,
- ainsi que tout autre document relatif aux cartes d'agent immobilier prévues à l'article 3 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, à l'exception des cartes elles-mêmes.

Pauline FERRERO, responsable Département des formalités et de l'information juridique  
 Cynthia CLEUET, responsable CFPI Isabelle CARRIERE, chargée de mission  
 Marianne CHIRONNIER, chef de projet maîtrise d'œuvre  
 Marie-Anne DEMACHY, assistante Emilie FARAJI, assistante  
 Mélina GUINTA, chargée administrative  
 Gaëlle BOUHET, conseiller

Sakina FOUNDI HAMON, conseiller  
 Sylvain GISCLARD, conseiller  
 Sandrine GORDINHO, conseiller  
 Nassur ISMAIL, conseiller  
 Fatima EL MEDE, conseiller Sylvie PARIS, conseiller  
 Alix REMON, conseiller  
 Christiane TAILLANDIER, conseiller  
 Sophie Ndeye THIAM, conseiller  
 Salah TIGHECHIT, conseiller

#### Article 5 – certification conforme

1. De donner délégation de signature à France MOROT-VIDELAINE, directrice générale adjointe Partenariats, Observations, Prospective, études, pour la certification conforme des procès-verbaux d'assemblée générale, de bureau et des décisions signées par le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France. En cas d'absence ou d'empêchement, Sophie MC-CRACKEN, responsable du pôle vie des instances, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.
2. De donner délégation de signature à Nathalie PIERRE, directeur général adjoint en charge des Finances et Participations pour la certification conforme des copies des rapports des commissaires aux comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France, des copies du DC7 et à effet de signer toute réclamation précontentieuse ou gracieuse auprès de l'administration fiscale, ainsi que les reçus fiscaux en cas de dons.

#### Article 6 – avis relatifs aux demandes de naturalisation

De donner délégation à France MOROT-VIDELAINE, directrice générale adjointe Partenariats, Observations, Prospective, études, à l'effet de signer les avis de la CCI Paris – Île-de-France se rapportant aux demandes de naturalisation de commerçants ou de chefs d'entreprises commerciales, tel que requis par les pouvoirs publics au titre de la réglementation en vigueur.

En cas d'absence ou d'empêchement, Christian BOYER, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

#### Article 7 – contrat de domiciliation

De donner délégation de signature aux personnes dont les noms suivent afin de procéder à la signature et à l'enregistrement des contrats de domiciliation.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement	
		nom	fonction
		Hélène RENAUD	CCID 94 CFE Conseillère Formalités
Régis LAPLANE	Responsable service Appui aux entreprises CCID 95	Arnaud GUILLAUMEAU	Conseiller Formalités CCID 95

La présent la décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 3 avril 2025

SIGNE

Dominique RESTINO

**Diffusion :**

Sur le site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)

Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2025-04-03-00007

Délégation de signature du 3 avril 2025 -  
Engagement dépenses et recettes CCI Paris

## DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- vu l'articles R. 711-68 du code de commerce,
- vu le cadre OBCF du réseau des CCI approuvé par la tutelle le 14 novembre 2022,

Décide :

Sur proposition du directeur général,

de donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et des budgets notifiés à effet de signer :

1. les engagements de dépenses,
2. les actes dont découle une créance (devis et/ou accord d'une remise)

dans les conditions définies ci-après :

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		sociétés centres financiers	dépenses ou recettes
		nom	fonction		
<b>chambres de commerce et d'industrie départementales</b>					
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris			société n° 1310 CF : tous	dépenses et recettes
Maxime GARRETA	directeur général délégué départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations	société n° 1380 CF : tous	dépenses et recettes
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine	Éliette ROSELL Jean-Baptiste PORTEFAIX	directrice des opérations responsable administratif, financier et logistique	société n° 1320 CF : tous	dépenses et recettes
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE Jean-Daniel GIL	directrice des opérations responsable pôle fonctionnel	société n° 1330 CF : tous	dépenses et recettes
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée			société n° 1340 CF : tous	dépenses et recettes

	départementale de la CCI Val-de-Marne				
Laure DUBOIS-IMBERY	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-d'Oise	Maureen DUJONQUOY Valérie MARSAULT	directrice des opérations chargée de mission finances	société n° 1350 CF : tous	dépenses et recettes
<b>directions générales et directions rattachées</b>					
Jacques GARAU	directeur général délégué	Loïc CHOUIN	directeur de projet	société n° 1110 CF : C411	dépenses et recettes
Jacques GARAU	directeur général délégué	Paul LAFFORGUE	directeur MOA stratégie SI	société n° 1920 domaine informatique	dépenses
Jacques GARAU	directeur général délégué	Hervé PARCINEAU	directeur de la Mission Europe	société n° 1110 CER 2E17	dépenses et recettes dépenses
Mathieu BOULANGER	directeur, direction Audit et Inspection générale			société n° 1110 CF : C420	dépenses et recettes
Eva QUICKERT-MENZEL	directrice de la Communication	Elodie FLORA	adjointe à la directrice de la communication	société n° 1110 CF : C403	dépenses et recettes
France MOROT-VIDELAINE	directrice générale adjointe Partenariats, Observations, Prospective, études	Laurent TRILLES	Directeur de projet DGA POPE	société n° 1400 CF : tous	dépenses et recettes
Christian BOYER	Directeur Général Adjoint en charge du développement Commercial et du Services aux Entreprises			société n° 1400 CF : tous	dépenses et recettes
Isabelle SAVELLI	responsable du pôle Données Economiques et DATA			société n° 1400 CF : 2N64 à 2N69	recettes
Sophie Mc CRACKEN	responsable Vie institutionnelle			société n° 1400 CF : 2N61	recettes
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France	Christophe BELLANGER, (dépenses et recettes)	directeur, adjoint au DGA CCI International Paris IdF	sociétés n° 1140 CF : tous	dépenses et recettes
Luc DARDAUD	responsable du département facilitations du commerce extérieur	Christina VIEIRA (recettes)	responsable du service Visa	société n° 1140 CF : 2I91	recettes
Laurence CARRARA	responsable du service foires et salons			société n° 1140 CF : 2I92	recettes
Agnès GOMES	responsable du service département			société n° 1140 CF : 2I9D 2I9C	recettes

	évènements, réseaux et partenariats				
Benjamin TISSOT	chef du Service Développement International des Territoires			société 1140 CF 2I9G	recettes
Jean-Michel JOLLY	responsable du service TFE TECH ET INDUSTRIE			société n° 1140 CF : 2I9F	recettes
Benoit MAILLE	chargé de mission "Intelligence économique et coopération"			société 1140 CF 2I9J	recettes;
Agathe PACARD	responsable TFE ART DE VIVRE SANTE AGROTECH			société n° 1140 CF : 2I9E	recettes
Xiao-Qing PELLEMELE	responsable du Comité d'échanges franco-chinois			société n° 1140 CF : 2I9C	recettes
Sophie LOGEOT	Responsable du pilotage numérique			société n° 1140 CF : 2I24	recettes
Thierry MENUET	Directeur Sécurité & Sûreté			société n° 1500 CF : 6P01	dépenses et recettes
Christophe CHERIOT	gestionnaire moyens généraux Friedland			société n° 1510 CF : 2USB, 2USD	dépenses et recettes
Françoise GUERIN	Directrice générale adjointe en charge des ressources humaines	Diane AUSSDAT	directrice adjointe	société n° 1110 CF : C410 sociétés n° 8010, 8020, 8030 CF : tous	dépenses et recettes
		Marie-France ZUMOFEN	Directrice de projets en Ressources Humaines	(formation continue) Société n° 1110 CF : 2D04 EOTP : 2D04FCCAT	dépenses et recettes
Nathalie PIERRE	directeur général adjoint en charge des Finances et Participations	Christophe DELORME	Responsable du pilotage financier groupe	société n° 1110 CF : C426	dépenses et recettes
Nathalie PIERRE	directeur général adjoint en charge des Finances et Participations	Christophe DELORME	Responsable du pilotage financier groupe	sociétés n° 1120, 7010 CF : tous	dépenses et recettes
Nathalie PIERRE	directeur général adjoint en charge des Finances et Participations	Christophe DELORME	Responsable du pilotage financier groupe	société n° 2200 CF : tous 2300 esiee 2110 dfcta	dépenses et recettes

Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge du pôle Education	Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage	sociétés n° * 2010 *2030 * 2040, 2150 CF : tous	dépenses et recettes
Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage			sociétés n° *2010 *2030 CF : tous	dépenses et recettes
Philippe BIDAULT	responsable MOA Stratégique			sociétés n° *2010 CF4A23	Dépenses et recettes
Philippe REGIMBART	directeur de la Politique éducative			société n° 2010 CF4A17, 4A26, 4A29, 4A35	dépenses et recettes
Brigitte POIRE- MARAUX	directrice du CFA des sciences			société n° 2030 CF : 3Z10	dépenses et recettes
Cécile ECALLE	directrice de l'Attractivité Internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et innovation pédagogique	société n° 2040 CF : tous	dépenses et recettes
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif	société n° 2150 CF : tous	dépenses et recettes
Raphaël GNANOU	responsable CCMP Publishing	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif	société n° 2150 CF 4E02	dépenses et recettes

La présent la décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 3 avril 2025

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion :  
Sur le site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)  
Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région  
Paris - Île-de-France

IDF-2025-04-03-00005

Délégation de signature du 3 avril 2025 -  
Réponse aux appels à concurrence CCI Paris

**DÉCISION**
**Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France,**

- vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- vu le règlement intérieur,

**Décide :**

De donner délégation de signature à Stéphane FRATACCI, directeur général, à l'effet de signer les actes de candidature à des mises en concurrence et à des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics, ...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés, sans limitation de montant des recettes prévisionnelles totales des opérations projetées.

En cas d'absence ou d'empêchement et sur proposition de ce dernier, Jacques GARAU, directeur général délégué, reçoit délégation de signature dans les mêmes conditions.

**Décide :**

Sur proposition du directeur général,

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, dans la limite de leurs attributions et selon les conditions ci-après définies, des actes de candidature à des mises en concurrence et des appels à proposition lancés par des institutions européennes ou internationales, des organismes publics français (État, collectivités territoriales, établissements publics...) et des organismes privés ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, ainsi que l'ensemble des documents afférents aux offres présentées par la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et des pièces nécessaires à l'exécution des marchés.

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
		nom	fonction	
<b>chambres de commerce et d'industrie départementales</b>				
Damien WALKER	directeur général délégué départemental de la CCI Paris			< 150.000 € HT
Maxime GARRETA	délégué départementale par intérim de la CCI Versailles-Yvelines	Valérie MARILLAT	directrice des opérations	< 150.000 € HT
William PROST	directeur général délégué départemental de la CCI Hauts-de-Seine			< 150.000 € HT
Bernard CAYOL	directeur général délégué départemental de la CCI Seine-Saint-Denis	Nadia VALENTE-GUIDIS	directrice des opérations	< 150.000 € HT
Marie REIS DE BRAGELONGNE	directrice générale déléguée départementale de la CCI Val-de-Marne			< 150.000 € HT
Laure DUBOIS-IMBERY	directrice générale déléguée départemental de la CCI Val-d'Oise	Maureen DUJONCQUOY	directrice des opérations	< 150.000 € H

nom	fonction	en cas d'absence ou d'empêchement		Seuil des recettes prévisionnelles totales de l'opération pour la CCI de région
		nom	fonction	
<b>directions générales et directions rattachées</b>				
France MOROT-VIDELAINE	directrice Générale Adjointe Partenariats, Observations, Prospective et études (DGA POPE)	Laurent TRILLES	Directeur de projet DGA POPE	< 700.000 € HT
Christian BOYER	directeur Général Adjoint en charge du Développement Commercial et du Services aux Entreprises (DGA DC-SE)			< 700.000 € HT
Pierre MONGRUE	directeur général adjoint CCI international Paris Ile-de-France			< 700.000 € HT
Thomas JEANJEAN	directeur général adjoint en charge de l'éducation	Tristan GILLOUARD	directeur de l'apprentissage	< 700.000 € HT
Cécile ECALLE	directeur de l'attractivité internationale	Alexandre HOLLE	responsable développement et Innovation pédagogique	< 150.000 € HT
Valérie AILLAUD	directrice de l'enseignement supérieur et services aux écoles	Thierry GAUTHEROT	responsable administratif	< 150.000 € HT
<b>écoles</b>				
Brigitte POIRE-MARAUX	directrice du CFA des sciences	Carole BELLAICHE	Responsable de développement commercial	< 150.000 € HT

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Région Ile-de-France ainsi que sur le site Internet de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France et se substitue à toute autre délégation relevant de domaine identique.

Fait à Paris, le 3 avril 2025

SIGNE

Dominique RESTINO

**Diffusion :**

Sur le site [www.cci-paris-idf.fr](http://www.cci-paris-idf.fr)

Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Direction interrégionale des douanes  
d'Ile-de-France

IDF-2025-04-10-00004

Délégation de signature DR Douanes Paris

## ANNEXE B

### DÉCISION DU DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROIT INDIRECTS D'ILE DE FRANCE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

#### DRP N° 2025-01

VU le code des douanes de l'Union, le règlement délégué n° 2015/2446 de la Commission du 28 juillet 2015 et le règlement d'exécution n° 2015/2447 de la Commission du 24 novembre 2015 ;

VU le code des douanes ;

VU le code général des impôts, notamment ses annexes I, II et III et IV ;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 modifié pris pour l'application du second aliéna de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles (ministre de l'économie et des finances et ministre de l'action et des comptes publics), notamment son article 11 ;

VU le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU la décision de la directrice générale des douanes et droits indirects du 21 septembre 2022

**Article 1<sup>er</sup>** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions les agents des services de direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-B de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

**Article 2** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des divisions de la direction régionale des douanes de PARIS dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-C1 à I-C2<sup>1</sup> de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

**Article 3** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des bureaux de douane de la direction régionale des douanes de PARIS dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-D1 à I-D3<sup>2</sup> de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

**Article 4** – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des unités de surveillance de la direction régionale des douanes de PARIS dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-E1 à I-E4<sup>3</sup> de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

**Article 5** – La présente décision annule et remplace la précédente décision du 22 novembre 2024 référencée sous le numéro DRP 2024-03

**Article 6** – La présente décision et les annexes concernées, seront publiées au RAA (recueil des actes administratifs).

Fait à Paris, le 10 avril 2025

Signé  
Gil LORENZO

1

2

3

**ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du 10 avril 2025**

**ANNEXE I – B**

**Annexe I - B - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général

**Bureau Fin 3**

5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur	<b>BORTOLUSSI</b>	<b>Jean-Marc</b>	Administrateur supérieur des douanes	Directeur régional
			<b>MARIE</b>	<b>Franck</b>	Directeur des services douaniers de 1ère classe	Chef de POC
			<b>ROUX</b>	<b>Nicolas</b>	Inspecteur principal de 2ème classe	Chef PAE
			<b>PLATTEAUX</b>	<b>Hubert</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
<b>Bureau JCF 1</b>						
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
19	Article R* 247-5 C du LPP	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
<b>Bureau JCF 2</b>						
5-1-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
<b>Bureau COMINT 1</b>						
5-1-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
5-1-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
5-1-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
5-1-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa a posteriori des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-95° 67	Article 128 du, règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181,183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181,183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
5-1-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-1-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	BORTOLUSSI MARIE ROUX	Jean-Marc Franck Nicolas	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
<b>Bureau COMINT 3</b>						
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle a posteriori restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-9° 105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
<b>Bureau FID1</b>						
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepositaire agréé dans le secteur des produits énergétiques	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
10-15° 161	Articles 1° et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1° et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-18° 164	Articles 1 et 6 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de fournisseur pouvant mettre à la consommation ou verser sur le marché intérieur, en exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-19° 165	Articles 1° et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégué de signature (1)
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-40° 176	Articles 4 et 6 de l'arrêté du 25 juin 2008 pris pour l'application des dispositions du a du 3 de l'article 265 bis du code des douanes relatif aux produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du même code, qui sont destinés à être utilisés pour la production d'électricité, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs permettant de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes destinés à la production d'électricité,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-41° 177	Articles 4 et 8 de l'arrêté du 25 juin 2008 précité	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser pour la production d'électricité, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-47° 183	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Décision de fermeture des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation, dépôts spéciaux de carburant d'aviation et stockages spéciaux de carburant d'aviation	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-48° 184	Article 2 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Attestation d'identification pour bénéficier du régime fiscal privilégié du carburant affecté au transport fluvial de marchandises	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-55° 191	Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes	Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-56° 192	Articles 1 et 9 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation prévue par l'article 265 bis 1 a du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification d'utilisateur aux fins de recevoir des fournisseurs et des distributeurs les produits du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible en vue de les utiliser à des usages autres que carburant ou combustible pétroliers, en exemption - de TICPE,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
10-57° 193	Article 4 du décret n° 2005-958 du 9 août 2005 relatif aux obligations pour la détermination de la fraction régionale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Décision d'enregistrement d'un distributeur de carburants en acquitté avec ou sans installation de stockage..	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
<b>Bureau FID2</b>						
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
<b>Bureau FID3</b>						
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
210	Article 286 K 4 <sup>ème</sup> alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Delivrance du numero d'agrement de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodécies et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code	<b>BORTOLUSSI</b> <b>MARIE</b> <b>ROUX</b> <b>PLATTEAUX</b>	<b>Jean-Marc</b> <b>Franck</b> <b>Nicolas</b> <b>Hubert</b>	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepositaires agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation pour les leur 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepositaires agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
266	Article 1° I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débiteurs de tabacs	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débiteurs de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débiteurs de tabac-prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabacs manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10-39° bis 274	Article 1er du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débiteurs de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débiteurs de tabac	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général
10 bis 275	Article 1er du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débiteurs de tabac ordinaires	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	BORTOLUSSI MARIE ROUX PLATTEAUX	Jean-Marc Franck Nicolas Hubert	Administrateur supérieur des douanes Directeur des services douaniers de 1ère classe Inspecteur principal de 2ème classe Inspecteur régional de 1ère classe	Directeur régional Chef de POC Chef PAE Secrétaire général

#### Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent. La colonne **REF\*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est 6-5°, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union

RE : règlement d'exécution

RD : règlement délégué

CD : code des douanes

CGI : code général des impôts

LPF : livre des procédures fiscales

CPI : code de la propriété intellectuelle

#### Renvois du tableau

Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].

Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;

- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.

Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1<sup>er</sup> du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.

S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.

L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.

(6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021

(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale

**ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du 10 avril 2025**

**ANNEXE I – C1**

**Annexe I – C1 - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la division des douanes de PARIS OPÉRATIONS COMMERCIALES, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire

**Bureau COMINT 1**

5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa a posteriori des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
<b>Bureau COMINT 3</b>						
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-9° 105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 a posteriori dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	MONIN	Hervé	DSD1	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI
			BUREL	Morvan	Inspecteur régional de 2ème classe	adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
<b>10-2 quater 143</b>	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<b>MONIN BUREL</b>	<b>Hervé Morvan</b>	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>10-2 quater-0 144</b>	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	<b>MONIN BUREL</b>	<b>Hervé Morvan</b>	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>10-2 quater-1 145</b>	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	<b>MONIN BUREL</b>	<b>Hervé Morvan</b>	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>10-2 quater-2 146</b>	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	<b>MONIN BUREL</b>	<b>Hervé Morvan</b>	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>10-2 quater-3 147</b>	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	<b>MONIN BUREL</b>	<b>Hervé Morvan</b>	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>Bureau FID1</b>						
<b>5-II-8° 152</b>	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1° du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouverts comme en matière de douane	<b>MONIN BUREL</b>	<b>Hervé Morvan</b>	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>Bureau FID2</b>						
<b>6-1° 194</b>	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	<b>MONIN BUREL</b>	<b>Hervé Morvan</b>	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>10-2 bis 199</b>	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	<b>MONIN BUREL</b>	<b>Hervé Morvan</b>	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>10-16° 201</b>	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	<b>MONIN BUREL</b>	<b>Hervé Morvan</b>	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>Bureau FID3</b>						
<b>204</b>	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	<b>MONIN BUREL</b>	<b>Hervé Morvan</b>	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>205</b>	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	<b>MONIN BUREL</b>	<b>Hervé Morvan</b>	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
<b>209</b>	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	<b>MONIN BUREL</b>	<b>Hervé Morvan</b>	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	MONIN BUREL	Hervé Morvan	DSD1 Inspecteur régional de 2ème classe	chef divisionnaire à Paris OP-CO/CI adjoint au chef divisionnaire

#### Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne REF\* attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est 6-5°, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union

RE : règlement d'exécution

RD : règlement délégué

CD : code des douanes

CGI : code général des impôts

LPF : livre des procédures fiscales

CPI : code de la propriété intellectuelle

#### Renvois du tableau

Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].

Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- Une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;

- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.

Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1<sup>er</sup> du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.

S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouverts comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.

L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.

(6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021.

(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale

**ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du 10 avril 2025**

**Annexe I – C-2 Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la division des douanes de Paris surveillance, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance

**Bureau COMINT 1**

5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance

**Bureau COMINT 3**

10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
<b>Bureau FID2</b>						
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	DAYNAC MULE	Maeva Christophe	Directrice des services douaniers de 2ème classe Inspecteur principal de 1ère classe	Cheffe de la division surveillance Adjoint à la cheffe de la division surveillance

#### Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne REF\* attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est 6-5°, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévues à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union

RE : règlement d'exécution

RD : règlement délégué

CD : code des douanes

CGI : code général des impôts

LPF : livre des procédures fiscales

CPI : code de la propriété intellectuelle

#### Renvois du tableau

Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].

Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :  
- Une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;

- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.

Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1<sup>er</sup> du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.

S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.

L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.

(6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021

(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale

**ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du 10 avril 2025**

**ANNEXE I – D1**

**Annexe I – D1 - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau de douane de Paris principal, Division des opérations commerciales, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	Fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal

**Bureau Fin 3**

5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures
5-II-19° 3	Article 390 ter du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 bis du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b>  <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b>  <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur  Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur  Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine

<p>5-I-111° 4</p>	<p>Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446</p>	<p>Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant</p>	<p><b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b></p>	<p><b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b></p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur</p>
<p>5-I-113° 5</p>	<p>Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union</p>	<p>Constitution de la garantie par un tiers</p>	<p><b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b></p>	<p><b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b></p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur</p>

<p>5-1-114° 6</p>	<p>Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447</p>	<p>Fixation du montant de la garantie</p>	<p>BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM</p>	<p>Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia</p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur</p>
<p>5-1-118° 10</p>	<p>Article 112 du code des douanes de l'Union</p>	<p>Octroi de facilités de paiement</p>	<p>BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM</p>	<p>Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia</p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur</p>

<p>5-I-119° 11</p>	<p>Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union</p>	<p>Report de paiement</p>	<p>BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM</p>	<p>Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia</p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures</p>
<p>5-I-120° 12</p>	<p>Article 114 du code des douanes de l'Union</p>	<p>Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué</p>	<p>BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM</p>	<p>Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia</p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures</p>

13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur
----	--	--	--	---	--	---

**Bureau COMINT 1**

5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture

5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
---------------	--	---	---	--	---	---

5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
---------------	---	--	---	--	--	---

5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
	<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal		
	<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle		
	<b>BOUDJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle		
	<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».		
	<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur		
	<b>PIGNY</b>	<b>Laurence</b>	Inspectrice	Vérificatrice		
	<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse		
	<b>SIMONNOT</b>	<b>Bertrand</b>	Inspecteur régional de 2ème classe	Chef de la cellule de contrôle origine		
	<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Agent de travail d'écritures		
	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>SMAALI</b>	<b>Rafik</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>ALLET</b>	<b>Jonathan</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur		
	<b>MACHADO</b>	<b>Lila</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures		
	<b>SAFSAF</b>	<b>Farida</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice		
	<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice		
	<b>SERET</b>	<b>Sébastien</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice		
	<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur principal	Vérificateur		
	<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice		
	<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice		
	<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures		
	<b>BRIDAI</b>	<b>Enzo</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>ERIMUND</b>	<b>Jean-Philippe</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>MOKADDEM</b>	<b>Lamia</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agent de travail d'écritures		
	<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture		
	<b>MORJON</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture		
	<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture		
	<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	Agent de travail d'écriture		
	<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture		
<b>LACKMY</b>	<b>Ingrid</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			
<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			

5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
-------------------	---	---	--	---	---	--

5-1-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
---------------	---	---	---	--	--	---

5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
	<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal		
	<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle		
	<b>BOUDJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle		
	<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».		
	<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur		
	<b>PIGNY</b>	<b>Laurence</b>	Inspectrice	Vérificatrice		
	<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse		
	<b>SIMONNOT</b>	<b>Bertrand</b>	Inspecteur régional de 2ème classe	Chef de la cellule de contrôle origine		
	<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Agent de travail d'écritures		
	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>SMAALI</b>	<b>Rafik</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>ALLET</b>	<b>Jonathan</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur		
	<b>MACHADO</b>	<b>Lila</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures		
	<b>SAFSAF</b>	<b>Farida</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice		
	<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice		
	<b>SERET</b>	<b>Sébastien</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice		
	<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur principal	Vérificateur		
	<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice		
	<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice		
	<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures		
	<b>BRIDAI</b>	<b>Enzo</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>ERIMUND</b>	<b>Jean-Philippe</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>MOKADDEM</b>	<b>Lamia</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agent de travail d'écritures		
	<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture		
	<b>MORJON</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture		
	<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture		
	<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	Agent de travail d'écriture		
	<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture		
	<b>LACKMY</b>	<b>Ingrid</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture		
	<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture		

5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
---------------	--	--	---	--	--	---

5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
---------------	--	---	---	--	--	---

5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
---------------	---	---	---	--	--	--

5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
---------------	--	---	---	--	--	---

5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
-------------------	--	---	---	--	--	--

5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
---------------	--	---	--	---	---	---

5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
---------------	--	--	---	--	--	--

5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
---------------	--	--	---	--	--	---

5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
---------------	--	---	--	---	--	--

5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
	<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal		
	<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle		
	<b>BOUDJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle		
	<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».		
	<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur		
	<b>PIGNY</b>	<b>Laurence</b>	Inspectrice	Vérificatrice		
	<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse		
	<b>SIMONNOT</b>	<b>Bertrand</b>	Inspecteur régional de 2ème classe	Chef de la cellule de contrôle origine		
	<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Agent de travail d'écritures		
	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>SMAALI</b>	<b>Rafik</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>ALLET</b>	<b>Jonathan</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur		
	<b>MACHADO</b>	<b>Lila</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures		
	<b>SAFSAF</b>	<b>Farida</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice		
	<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice		
	<b>SERET</b>	<b>Sébastien</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice		
	<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur principal	Vérificateur		
	<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice		
	<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice		
	<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures		
	<b>BRIDAI</b>	<b>Enzo</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>ERIMUND</b>	<b>Jean-Philippe</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>MOKADDEM</b>	<b>Lamia</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agent de travail d'écritures		
	<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture		
	<b>MORJON</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture		
	<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture		
	<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	Agent de travail d'écriture		
<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			
<b>LACKMY</b>	<b>Ingrid</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			
<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			

5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
---------------	--	---	---	--	--	--

5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
			<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
			<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle
			<b>BOUDJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle
			<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
			<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur
			<b>PIGNY</b>	<b>Laurence</b>	Inspectrice	Vérificatrice
			<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse
			<b>SIMONNOT</b>	<b>Bertrand</b>	Inspecteur régional de 2ème classe	Chef de la cellule de contrôle origine
			<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Agent de travail d'écritures
			<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>SMAALI</b>	<b>Rafik</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>ALLET</b>	<b>Jonathan</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur
			<b>MACHADO</b>	<b>Lila</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>SAFSAF</b>	<b>Farida</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>SERET</b>	<b>Sébastien</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice
			<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur principal	Vérificateur
			<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice
			<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>BRIDAI</b>	<b>Enzo</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>ERIMUND</b>	<b>Jean-Philippe</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>MOKADDEM</b>	<b>Lamia</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture
			<b>MORJON</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	Agent de travail d'écriture
			<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			<b>LACKMY</b>	<b>Ingrid</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture

5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
---------------	--	---	---	--	--	--

5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
---------------	--	---	---	--	--	---

5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
---------------	---	---	---	--	---	--

5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
---------------	---	--	---	--	--	--

5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
---------------	--	--	--	---	---	---

5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal

5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
---------------	--	--	---	---	---	--

5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	BOURGES LALOY HEUVELINE  GUILLAUME HAIMEZ	Céline Hélène Valérie  Colette Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe  Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».  Au pôle « gestion des procédures ». Au pôle « gestion des procédures ».
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture

5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
-------------------	--	--	---	--	--	--

5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
			<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
			<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
			<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
			<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Agent de travail d'écritures
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	<b>MOKADDEM</b>	<b>Lamia</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
			<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
			<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle
			<b>BOUDJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle
			<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
			<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur
			<b>PIGNY</b>	<b>Laurence</b>	Inspectrice	Vérificatrice
			<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse
			<b>SIMONNOT</b>	<b>Bertrand</b>	Inspecteur régional de 2ème classe	Chef de la cellule de contrôle origine
			<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Agent de travail d'écritures
			<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>SMAALI</b>	<b>Rafik</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>ALLET</b>	<b>Jonathan</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur
			<b>MACHADO</b>	<b>Lila</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>SAFSAF</b>	<b>Farida</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>SERET</b>	<b>Sébastien</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice
			<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur principal	Vérificateur
			<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice
			<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>BRIDAI</b>	<b>Enzo</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>ERIMUND</b>	<b>Jean-Philippe</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>MOKADDEM</b>	<b>Lamia</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture
			<b>MORJON</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	Agent de travail d'écriture
			<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			<b>LACKMY</b>	<b>Ingrid</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture

5-1-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
---------------	---	--	--	---	---	---

5-1-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
---------------	---	--	--	---	---	--

5-1-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
---------------	---	---	--	---	---	--

5-1-95° 67	Article 128 du, règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
	<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal		
	<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle		
	<b>BOUDJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle		
	<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».		
	<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur		
	<b>PIGNY</b>	<b>Laurence</b>	Inspectrice	Vérificatrice		
	<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse		
	<b>SIMONNOT</b>	<b>Bertrand</b>	Inspecteur régional de 2ème classe	Chef de la cellule de contrôle origine		
	<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Agent de travail d'écritures		
	<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>SMAALI</b>	<b>Rafik</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>ALLET</b>	<b>Jonathan</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur		
	<b>MACHADO</b>	<b>Lila</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures		
	<b>SAFSAF</b>	<b>Farida</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice		
	<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice		
	<b>SERET</b>	<b>Sébastien</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice		
	<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur principal	Vérificateur		
	<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice		
	<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice		
	<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures		
	<b>BRIDAI</b>	<b>Enzo</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>ERIMUND</b>	<b>Jean-Philippe</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur		
	<b>MOKADDEM</b>	<b>Lamia</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agent de travail d'écritures		
	<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture		
	<b>MORJON</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture		
	<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture		
	<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	Agent de travail d'écriture		
<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			
<b>LACKMY</b>	<b>Ingrid</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			
<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			

5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
---------------	--	---	--	---	---	--

<p>5-I-97° 69</p>	<p>Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447</p>	<p>Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs</p>	<p><b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b></p>	<p><b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b></p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture</p>
<p>5-I-99° 71</p>	<p>Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447</p>	<p>Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés</p>	<p><b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b></p>	<p><b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b></p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».</p>

5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-I-103° 75	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ».

5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe
----------------	--	---	---	--	---

10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture

5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine

5-1-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
5-1-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
5-1-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
5-1-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine

10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine

**Bureau COMINT 3**

5-1-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur
5-1-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur

5-1-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
5-1-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine

5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
---------------	--	--	---	--	---	--

5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
---------------	--	--	---	--	---	---

5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur

5-I-9° 105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
---------------	--	--	---	--	---	---

5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faite de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
----------------	--	--	--	--	---	---

5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l' 'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	BOURGES LALOY HEUVELINE GUILLAUME MACHADO HAIMEZ	Céline Hélène Valérie Colette Lila Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écritures
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	BOURGES LALOY HEUVELINE GUILLAUME MACHADO HAIMEZ	Céline Hélène Valérie Colette Lila Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écritures
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture

5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
----------------	--	--	---	--	---	---

5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BOURGES LALOY HEUVELINE GUILLAUME HAIMEZ	Céline Hélène Valérie Colette Johanna	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Au pôle « gestion des procédures ». Au pôle « gestion des procédures ».
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture

5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture

5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BOURGES</b>	<b>Céline</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
			<b>LALOY</b>	<b>Hélène</b>	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
			<b>LORRILLARD</b>	<b>Eric</b>	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle
			<b>BOUDJELTI</b>	<b>Meriem</b>	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle
			<b>HEUVELINE</b>	<b>Valérie</b>	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
			<b>RAHON</b>	<b>Lomig</b>	Inspecteur	Vérificateur
			<b>PIGNY</b>	<b>Laurence</b>	Inspectrice	Vérificatrice
			<b>KARMOUS</b>	<b>Houyem</b>	Inspectrice	Superviseuse
			<b>SIMONNOT</b>	<b>Bertrand</b>	Inspecteur régional de 2ème classe	Chef de la cellule de contrôle origine
			<b>GUILLAUME</b>	<b>Colette</b>	Contrôleuse principale	Agent de travail d'écritures
			<b>MICHELET</b>	<b>Fabrice</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>SMAALI</b>	<b>Rafik</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>ALLET</b>	<b>Jonathan</b>	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur
			<b>MACHADO</b>	<b>Lila</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>SAFSAF</b>	<b>Farida</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>PIRLOT</b>	<b>Constance</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>SERET</b>	<b>Sébastien</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>KABIWALEU</b>	<b>Stéphane</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>GRUCHET</b>	<b>Florence</b>	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice
			<b>BRANDT</b>	<b>André</b>	Contrôleur principal	Vérificateur
			<b>RIBOURTOUT</b>	<b>Anne-Sophie</b>	Contrôleuse principale	Vérificatrice
			<b>PAUL</b>	<b>Margaux</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			<b>HAIMEZ</b>	<b>Johanna</b>	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>BRIDAI</b>	<b>Enzo</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>ERIMUND</b>	<b>Jean-Philippe</b>	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			<b>MOKADDEM</b>	<b>Lamia</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			<b>TAIMA</b>	<b>Gracia</b>	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture
<b>MORJON</b>	<b>Sabine</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			
<b>LUCAS</b>	<b>Magali</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			
<b>CASENAVE-PERE</b>	<b>Charles</b>	Agent de constatation principal de 1ère classe	Agent de travail d'écriture			
<b>PAULIN</b>	<b>Jocelyne</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			
<b>LACKMY</b>	<b>Ingrid</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			
<b>ZAROW</b>	<b>Christina</b>	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			

5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND  MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe  Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe  Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur  Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
----------------	---	---	--	---	--	--

5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b>  <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b>  <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe  Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
----------------	---	---	---	--	--	---

5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
----------------	--	--	---	--	--	---

5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur
----------------	---	--	--	---	--	--

5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
----------------	--	----------------------------------	--	---	---	--

5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur

5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur
----------------	---	--	--	---	---	---

5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
----------------	--	---	---	--	--	---

5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
----------------	--	--	---	--	---	--

5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>HEUVELINE</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Valérie</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». 

5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur
----------------	---	--	--	---	--	---

5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
----------------	---	--	---	--	--	---

5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtees unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
----------------	--	---	--	---	---	---

5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur

5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	BOURGES LALOY LORRILLARD HEUVELINE	Céline Hélène Eric Valérie	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture

5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
----------------	---	--	--	---	---	---

5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures
----------------	--	--	--	---	--	--

5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
----------------	---	---	--	---	---	--

5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur
----------------	--	--	--	---	--	--

5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
----------------	---	--	--	---	--	--

<p>5-I-49° 141</p>	<p>Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447</p>	<p>Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,</p>	<p><b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b></p>	<p><b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b></p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur</p>
------------------------	--	---	--	---	--	--

10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
-----------------	--	--	---	--	--	---

10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
--------------------	---	---	--	---	--	---

10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
----------------------	--	--	--	---	---	---

10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	BOURGES LALOY LORRILLARD BOUDJELTI HEUVELINE RAHON PIGNY KARMOUS SIMONNOT GUILLAUME MICHELET SMAALI ALLET MACHADO SAFSAF PIRLOT SERET KABIWALEU GRUCHET BRANDT RIBOURTOUT PAUL HAIMEZ BRIDAI ERIMUND MOKADDEM TAIMA MORJON LUCAS CASENAVE-PERE PAULIN LACKMY ZAROW	Céline Hélène Eric Meriem Valérie Lomig Laurence Houyem Bertrand Colette Fabrice Rafik Jonathan Lila Farida Constance Sébastien Stéphane Florence André Anne-Sophie Margaux Johanna Enzo Jean-Philippe Lamia Gracia Sabine Magali Charles Jocelyne Ingrid Christina	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture
----------------------	---	---	--	---	--	--

<p>10-2 quater-2 146</p>	<p>Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI</p>	<p>La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon</p>	<p><b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b></p>	<p><b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b></p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture</p>
------------------------------	---	---	--	---	---	---

<p>10-2 quater-3 147</p>	<p>Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI</p>	<p>La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes</p>	<p><b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b></p>	<p><b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b></p>	<p>Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe</p>	<p>Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agent de travail d'écriture Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture</p>
------------------------------	--	---	--	---	---	--

**Bureau FID2**

6-1°	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	<b>BOURGES</b> <b>LALOY</b> <b>LORRILLARD</b> <b>BOUDJELTI</b> <b>HEUVELINE</b> <b>RAHON</b> <b>PIGNY</b> <b>KARMOUS</b> <b>SIMONNOT</b> <b>GUILLAUME</b> <b>MICHELET</b> <b>SMAALI</b> <b>ALLET</b> <b>MACHADO</b> <b>SAFSAF</b> <b>PIRLOT</b> <b>SERET</b> <b>KABIWALEU</b> <b>GRUCHET</b> <b>BRANDT</b> <b>RIBOURTOUT</b> <b>PAUL</b> <b>HAIMEZ</b> <b>BRIDAI</b> <b>ERIMUND</b> <b>MOKADDEM</b> <b>TAIMA</b> <b>MORJON</b> <b>LUCAS</b> <b>CASENAVE-PERE</b> <b>PAULIN</b> <b>LACKMY</b> <b>ZAROW</b>	<b>Céline</b> <b>Hélène</b> <b>Eric</b> <b>Meriem</b> <b>Valérie</b> <b>Lomig</b> <b>Laurence</b> <b>Houyem</b> <b>Bertrand</b> <b>Colette</b> <b>Fabrice</b> <b>Rafik</b> <b>Jonathan</b> <b>Lila</b> <b>Farida</b> <b>Constance</b> <b>Sébastien</b> <b>Stéphane</b> <b>Florence</b> <b>André</b> <b>Anne-Sophie</b> <b>Margaux</b> <b>Johanna</b> <b>Enzo</b> <b>Jean-Philippe</b> <b>Lamia</b> <b>Gracia</b> <b>Sabine</b> <b>Magali</b> <b>Charles</b> <b>Jocelyne</b> <b>Ingrid</b> <b>Christina</b>	Cheffe de service comptable 2e catégorie Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 1ère classe Inspectrice Inspectrice régionale de 3ème classe Inspecteur Inspectrice Inspectrice Inspecteur régional de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleuse de 1ère classe Contrôleur principal Contrôleuse principale Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 1ère classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe	Cheffe de service à Paris principal Adjointe à la cheffe de service à Paris principal Chef du pôle contrôle Adjointe au chef du pôle contrôle Cheffe du pôle « gestion des procédures ». Vérificateur Vérificatrice Superviseuse Chef de la cellule de contrôle origine Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Vérificatrice Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Vérificateur Vérificatrice Agent de travail d'écritures Vérificateur Vérificateur Agent de travail d'écritures Agente de travail d'écriture Agente de travail d'écriture
194						



10-16°	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	BOURGES	Céline	Cheffe de service comptable 2e catégorie	Cheffe de service à Paris principal
			LALOY	Hélène	Inspectrice régionale de 1ère classe	Adjointe à la cheffe de service à Paris principal
201			LORRILLARD	Eric	Inspecteur régional de 1ère classe	Chef du pôle contrôle
			BOUDJELTI	Meriem	Inspectrice	Adjointe au chef du pôle contrôle
			HEUVELINE	Valérie	Inspectrice régionale de 3ème classe	Cheffe du pôle « gestion des procédures ».
			RAHON	Lomig	Inspecteur	Vérificateur
			PIGNY	Laurence	Inspectrice	Vérificatrice
			KARMOUS	Houyem	Inspectrice	Superviseuse
			SIMONNOT	Bertrand	Inspecteur régional de 2ème classe	Chef de la cellule de contrôle origine
			GUILLAUME	Colette	Contrôleuse principale	Agent de travail d'écritures
			MICHELET	Fabrice	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			SMAALI	Rafik	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			ALLET	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	Vérificateur
			MACHADO	Lila	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			SAFSAF	Farida	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			PIRLOT	Constance	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			SERET	Sébastien	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			KABIWALEU	Stéphane	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			GRUCHET	Florence	Contrôleuse de 1ère classe	Vérificatrice
			BRANDT	André	Contrôleur principal	Vérificateur
			RIBOURTOUT	Anne-Sophie	Contrôleuse principale	Vérificatrice
			PAUL	Margaux	Contrôleuse de 2ème classe	Vérificatrice
			HAIMEZ	Johanna	Contrôleuse de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			BRIDAI	Enzo	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			ERIMUND	Jean-Philippe	Contrôleur de 1ère classe	Vérificateur
			MOKADDEM	Lamia	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agent de travail d'écritures
			TAIMA	Gracia	Agente de constatation	Agente de travail d'écriture
			MORJON	Sabine	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			LUCAS	Magali	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture
			CASENAVE-PERE	Charles	Agent de constatation principal de 1ère classe	Agent de travail d'écriture
PAULIN	Jocelyne	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			
LACKMY	Ingrid	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			
ZAROW	Christina	Agente de constatation principale de 2ème classe	Agente de travail d'écriture			

#### Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF\*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est 6-5°, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union  
RE : règlement d'exécution  
RD : règlement délégué  
CD : code des douanes  
CGI : code général des impôts  
LPF : livre des procédures fiscales  
CPI : code de la propriété intellectuelle

Revois du tableau

Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].

Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;  
- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.

Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1<sup>er</sup> du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.

S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.

L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.

(6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021

(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale

**ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du 10 avril 2025**

**Annexe I – D-2 - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau du bureau des CONTRIBUTIONS INDIRECTES de PARIS (2), division OP/CO-CI de PARIS, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

**Bureau COMINT 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
<b>10-2 ter 142</b>	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT - DUCROS NIZAN DESMIT EL-KHOURY GEORGES MAIGNANT	Laurence Bruno Rémi Damien - Hugo Olivier Julien Pierre-Marwan Maeva Gabrielle	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
<b>10-2 quater 143</b>	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT - DUCROS NIZAN DESMIT EL-KHOURY GEORGES MAIGNANT	Laurence Bruno Rémi Damien - Hugo Olivier Julien Pierre-Marwan Maeva Gabrielle	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
<b>10-2 quater-0 144</b>	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT - DUCROS NIZAN DESMIT EL-KHOURY GEORGES MAIGNANT	Laurence Bruno Rémi Damien - Hugo Olivier Julien Pierre-Marwan Maeva Gabrielle	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT - DUCROS NIZAN DESMIT EL-KHOURY GEORGES MAIGNANT	Laurence Bruno Rémi Damien - Hugo Olivier Julien Pierre-Marwan Maeva Gabrielle	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT - DUCROS NIZAN DESMIT EL-KHOURY GEORGES MAIGNANT	Laurence Bruno Rémi Damien - Hugo Olivier Julien Pierre-Marwan Maeva Gabrielle	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT - DUCROS NIZAN DESMIT EL-KHOURY GEORGES MAIGNANT	Laurence Bruno Rémi Damien - Hugo Olivier Julien Pierre-Marwan Maeva Gabrielle	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
<b>Bureau FID3</b>						
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
210	Article 286 K 4 <sup>ème</sup> alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT LLINARES - - - BENOTHMAN MONTERRIN - - CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Damien Marie-Hélène - - - Mohsen Rémi - - Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale - - - Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe - - Agente de constatation principale de 2ème cl	Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT LLINARES - - - BENOTHMAN MONTERRIN - - CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Damien Marie-Hélène - - - Mohsen Rémi - - Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale - - - Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe - - Agente de constatation principale de 2ème cl	Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT LLINARES - - - BENOTHMAN MONTERRIN - - CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Damien Marie-Hélène - - - Mohsen Rémi - - Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale - - - Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe - - Agente de constatation principale de 2ème cl	Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT LLINARES - - - BENOTHMAN MONTERRIN - - CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Damien Marie-Hélène - - - Mohsen Rémi - - Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale - - - Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe - - Agente de constatation principale de 2ème cl	Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT LLINARES - - BENOTHMAN MONTERRIN - - CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Damien Marie-Hélène - - Mohsen Rémi - - Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale - - Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe - - Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT LLINARES - - BENOTHMAN MONTERRIN - - CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Damien Marie-Hélène - - Mohsen Rémi - - Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale - - Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe - - Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT LLINARES - - BENOTHMAN MONTERRIN - - CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Damien Marie-Hélène - - Mohsen Rémi - - Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale - - Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe - - Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT NIZAN DESMIT EL-KHOURY GEORGES MAIGNANT LLINARES BENOTHMAN MONTERRIN CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Damien Olivier Julien Pierre-Marwan Maeva Gabrielle Marie-Hélène Mohsen Rémi Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT NIZAN DESMIT EL-KHOURY GEORGES MAIGNANT LLINARES BENOTHMAN MONTERRIN CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Damien Olivier Julien Pierre-Marwan Maeva Gabrielle Marie-Hélène Mohsen Rémi Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe contrôleuse de 2ème classe Contrôleuse principale Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT LLINARES - - BENOTHMAN MONTERRIN - - CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Damien Marie-Hélène - - Mohsen Rémi - - Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale - - Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe - - Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT LLINARES - - BENOTHMAN MONTERRIN - - CUSTOS	Laurence Bruno Rémi Damien Marie-Hélène - - Mohsen Rémi - - Sandrine	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur Contrôleuse principale - - Contrôleur principal Contrôleur de 2ème classe - - Agente de constatation principale de 2ème cl	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés :  1° à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre,  2° à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	AZZOU BOUQUOT LEGER HARLAUT	Laurence Bruno Rémi Damien	Inspectrice régionale de 1ère classe Inspecteur régional de 3ème classe Inspecteur Inspecteur	Cheffe de service Adjoint à la cheffe de service Chef du pôle contrôle Chef du pôle agrément et gestion

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade,	fonction du délégataire de signature (1)
<p><u>Notes explicatives</u></p> <p>La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.</p> <p>La colonne <b>REF*</b> attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est <b>6-5°</b>, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.</p> <p>Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :</p> <p>CDU : code des douanes de l'Union  RE : règlement d'exécution  RD : règlement délégué  CD : code des douanes  CGI : code général des impôts  LPF : livre des procédures fiscales  CPI : code de la propriété intellectuelle</p> <p><u>Renvois du tableau</u></p> <p>Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].</p> <p>Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de <b>demande de dédouanement en deux temps</b> (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;</li> <li>- en cas de <b>procédure de soumission D48</b>, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.</li> </ul> <p>Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1<sup>er</sup> du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.</p> <p>S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.</p> <p>L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.</p> <p>(6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021</p> <p>(7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale</p>				



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	CABANES	Gilles	Inspecteur régional de 3ème classe	Chef de service douanier de la surveillance
			FAUCK	Laëtitia	Contrôleuse principale	Adjointe au chef de service
			HANNIBAL	Gaétan	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			-	-	-	-
			BOULADJOU	Sofian	Contrôleur principal	-
			BARTHE	Simon	Contrôleur de 1ère classe	-
			THEVENIN	Jean-François	Contrôleur de 1ère classe	-
			-	-	-	-
			ANTACHEV	Evguenii	Contrôleur de 2ème classe	-
			MONROSE	Williams	Contrôleur de 2ème classe	-
			LOIZEAU	David	Contrôleur de 2ème classe	-
			-	-	-	-
			-	-	-	-
			MARTIN	Pierre	Agent de constatation principal de 1ère classe	-
			BENICHO	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			ZETTOR	Dylan	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			NEFFATI	Sonia	Agente de constatation principale de 2ème classe	-
			CALDERON	Nicolas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			PILOT	Alexia	Agente de constatation principale de 2ème classe	-
			NOCQUE	Julie	Agente de constatation principale de 2ème classe	-
RIBAILLIER	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			
<b>Bureau COMINT 3</b>						
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	CABANES	Gilles	Inspecteur régional de 3ème classe	Chef de service douanier de la surveillance
			FAUCK	Laëtitia	Contrôleuse principale	Adjointe au chef de service
			HANNIBAL	Gaétan	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			-	-	-	-
			BOULADJOU	Sofian	Contrôleur principal	-
			BARTHE	Simon	Contrôleur de 1ère classe	-
			THEVENIN	Jean-François	Contrôleur de 1ère classe	-
			-	-	-	-
			ANTACHEV	Evguenii	Contrôleur de 2ème classe	-
			MONROSE	Williams	Contrôleur de 2ème classe	-
			LOIZEAU	David	Contrôleur de 2ème classe	-
			-	-	-	-
			-	-	-	-
			MARTIN	Pierre	Agent de constatation principal de 1ère classe	-
			BENICHO	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			ZETTOR	Dylan	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			NEFFATI	Sonia	Agente de constatation principale de 2ème classe	-
			CALDERON	Nicolas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			PILOT	Alexia	Agente de constatation principale de 2ème classe	-
			NOCQUE	Julie	Agente de constatation principale de 2ème classe	-
RIBAILLIER	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			





REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	CABANES	Gilles	Inspecteur régional de 3ème classe	Chef de service douanier de la surveillance
			FAUCK	Laëtitia	Contrôleuse principale	Adjointe au chef de service
			HANNIBAL	Gaétan	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			-	-	-	-
			BOULADJOU	Sofian	Contrôleur principal	-
			BARTHE	Simon	Contrôleur de 1ère classe	-
			THEVENIN	Jean-François	Contrôleur de 1ère classe	-
			-	-	-	-
			ANTACHEV	Evguenii	Contrôleur de 2ème classe	-
			MONROSE	Williams	Contrôleur de 2ème classe	-
			LOIZEAU	David	Contrôleur de 2ème classe	-
			-	-	-	-
			-	-	-	-
			MARTIN	Pierre	Agent de constatation principal de 1ère classe	-
			BENICHO	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			ZETTOR	Dylan	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			NEFFATI	Sonia	Agente de constatation principale de 2ème classe	-
CALDERON	Nicolas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			
PILOT	Alexia	Agente de constatation principale de 2ème classe	-			
NOCQUE	Julie	Agente de constatation principale de 2ème classe	-			
RIBAILLIER	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			
<b>Bureau FID2</b>						
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	CABANES	Gilles	Inspecteur régional de 3ème classe	Chef de service douanier de la surveillance
			FAUCK	Laëtitia	Contrôleuse principale	Adjointe au chef de service
			HANNIBAL	Gaétan	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			-	-	-	-
			BOULADJOU	Sofian	Contrôleur principal	-
			BARTHE	Simon	Contrôleur de 1ère classe	-
			THEVENIN	Jean-François	Contrôleur de 1ère classe	-
			-	-	-	-
			ANTACHEV	Evguenii	Contrôleur de 2ème classe	-
			MONROSE	Williams	Contrôleur de 2ème classe	-
			LOIZEAU	David	Contrôleur de 2ème classe	-
			-	-	-	-
			-	-	-	-
			MARTIN	Pierre	Agent de constatation principal de 1ère classe	-
			BENICHO	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			ZETTOR	Dylan	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			NEFFATI	Sonia	Agente de constatation principale de 2ème classe	-
			CALDERON	Nicolas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			PILOT	Alexia	Agente de constatation principale de 2ème classe	-
			NOCQUE	Julie	Agente de constatation principale de 2ème classe	-
			RIBAILLIER	Guillaume	Agent de constatation principal de 2ème classe	-



ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du 10 avril 2025

ANNEXE I – E

**Annexe I - E -2 Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Paris-nord, division de Paris-surveillance, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	SIMONETTI	Claire	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance
			BENFAKKAK	Driss	Contrôleur principal	Adjoint à la cheffe de service
			BARRAT	Maryline	Contrôleuse principale	Adjoint à la cheffe de service
			-	-	-	-

**Bureau COMINT 1**

5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	SIMONETTI	Claire	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance
			BENFAKKAK	Driss	Contrôleur principal	Adjoint à la cheffe de service
			BARRAT	Maryline	Contrôleuse principale	Adjoint à la cheffe de service
			-	-	-	-
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	SIMONETTI	Claire	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance
			BENFAKKAK	Driss	Contrôleur principal	Adjoint à la cheffe de service
			BARRAT	Maryline	Contrôleuse principale	Adjoint à la cheffe de service
			-	-	-	-
			LEURIDAN	Marion	Contrôleuse principale	
			MARSOLLIER	Bertrand	Contrôleur principal	
			DARAAMEH	Boubacar	Contrôleur de 1ère classe	
			HELLEC	Arthur	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			LO YING PING	Thomas	Contrôleur de 2ème classe	
			LOPEZ	Juan-Marcos	Contrôleur de 2ème classe	
			DORE	Amandine	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			CONFIANT	Jean	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			BANI	Mohamed	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			FERNANDES	Elodie	Agente de constatation principal de 2ème classe	
BERTRAND	Laura	Agente de constatation principale de 2ème classe				
ARANCIOTTA	Xavier	Agent de constatation principal de 2ème classe				
-	-	-				
ROUIL	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe				







REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	SIMONETTI	Claire	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance
			BENFAKKAK	Driss	Contrôleur principal	Adjoint à la cheffe de service
			BARRAT	Maryline	Contrôleuse principale	Adjoint à la cheffe de service
			-	-	-	-
			LEURIDAN	Marion	Contrôleuse principale	-
			MARSOLLIER	Bertrand	Contrôleur principal	-
			DARAAMEH	Boubacar	Contrôleur de 1ère classe	-
			HELLEC	Arthur	Contrôleur de 1ère classe	-
			-	-	-	-
			LO YING PING	Thomas	Contrôleur de 2ème classe	-
			LOPEZ	Juan-Marcos	Contrôleur de 2ème classe	-
			DORE	Amandine	Contrôleuse de 2ème classe	-
			-	-	-	-
			-	-	-	-
			CONFIANT	Jean	Agent de constatation principal de 1ère classe	-
			BANI	Mohamed	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			FERNANDES	Elodie	Agente de constatation principal de 2ème classe	-
BERTRAND	Laura	Agente de constatation principale de 2ème classe	-			
ARANCIOTTA	Xavier	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			
-	-	-	-			
ROUIL	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-			
<b>Bureau FID2</b>						
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	SIMONETTI	Claire	Inspectrice	Cheffe de service douanier de la surveillance
			BENFAKKAK	Driss	Contrôleur principal	Adjoint à la cheffe de service
			BARRAT	Maryline	Contrôleuse principale	Adjoint à la cheffe de service
			-	-	-	-
			LEURIDAN	Marion	Contrôleuse principale	-
			MARSOLLIER	Bertrand	Contrôleur principal	-
			DARAAMEH	Boubacar	Contrôleur de 1ère classe	-
			HELLEC	Arthur	Contrôleur de 1ère classe	-
			-	-	-	-
			LO YING PING	Thomas	Contrôleur de 2ème classe	-
			LOPEZ	Juan-Marcos	Contrôleur de 2ème classe	-
			DORE	Amandine	Contrôleuse de 2ème classe	-
			-	-	-	-
			-	-	-	-
			CONFIANT	Jean	Agent de constatation principal de 1ère classe	-
			BANI	Mohamed	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			FERNANDES	Elodie	Agente de constatation principal de 2ème classe	-
			BERTRAND	Laura	Agente de constatation principale de 2ème classe	-
			ARANCIOTTA	Xavier	Agent de constatation principal de 2ème classe	-
			-	-	-	-
			ROUIL	Thomas	Agent de constatation principal de 2ème classe	-



**ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du 10 avril 2025**

**ANNEXE I – E**

**Annexe I - E -3 Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance du Trans-manche, division de Paris-surveillance, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	METVIER	Jean-Charles	CSS2	Chef de service douanier de la surveillance
			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			-	-	-	-

**Bureau COMINT 1**

5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	METVIER CAVELAN LEBIGRE HADDAD -	Jean-Charles Vincent Hervé Sheila -	CSS2 Inspecteur Contrôleur principal contrôleuse de 1ère classe -	Chef de service douanier de la surveillance Adjoint au chef de service Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service -
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	METVIER CAVELAN LEBIGRE HADDAD - BRAUN VALLEE SERRE HARAKATE GUZMAN GIORDANO HONORINE LAPRAYE SON RODRIGUEZ SCHALLEBAUM SIMONI FOLLIOU - - GARCIA DOBROHODOV DOS ANJOS BARILLIER CAILLAUD GEBBINK FERNANDEZ COHEN-TANNOUJJI LABALLE LETONDEUR MATHIEU DUPOUY HABASQUE PETRENKO PATTERY - VADIMON UDINO	Jean-Charles Vincent Hervé Sheila - Frédéric Didier Stéphane Youmase Pierre François Jonathan Eric David Ibrahim Saturnino François Jean-Joseph David - - Alex Matthieu Christophe Nicolas Clément Yann Sylvain Naora Jonathan Melvyn Emeric Sophie Loan Laurent Kevin - Quentin Emeline	CSS2 Inspecteur Contrôleur principal contrôleuse de 1ère classe - Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur principal Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe	Chef de service douanier de la surveillance Adjoint au chef de service Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service - Adjoint au chef de service Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-I-121° 83			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Matthieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUJJI	Naora	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleur de 2ème classe	
			HABASQUE	Loan	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			PATTERY	Kevin	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			PENIN	François	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
		-	-	-		
		-	-	-		
		-	-	-		

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	METIVIER	Jean-Charles	CSS2	Chef de service douanier de la surveillance
			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Younase	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLLOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Matthieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yam	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUJJI	Naora	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleur de 2ème classe	
			HABASQUE	Loan	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			PATTERY	Kevin	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe	
CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe				
GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				
BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe				
PENIN	François	Agent de constatation principal de 2ème classe				
HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe				
LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	METVIER	Jean-Charles	CSS2	Chef de service douanier de la surveillance
			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			-	-	-	-
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Younase	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLLOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	-
			-	-	-	-
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Matthieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUJJI	Naora	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleur de 2ème classe	
			HABASQUE	Loan	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			PATTERY	Kevin	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	-
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	-
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénoia	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	-
			-	-	-	-
			-	-	-	-
-	-	-	-			
BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe				
PENIN	François	Agent de constatation principal de 2ème classe				
HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe				
LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-	-			
-	-	-	-			
MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-	-			
-	-	-	-			
ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-	-			
-	-	-	-			
-	-	-	-			

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	METTIER	Jean-Charles	CSS2	Chef de service douanier de la surveillance
			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Younase	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Mathieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUJJI	Naora	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleur de 2ème classe	
			HABASQUE	Loan	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			PATTERY	Kevin	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
PENIN	François	Agent de constatation principal de 2ème classe				
HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe				
LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13, L. 521-17, L. 614-35, L. 623-39, L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	METTIER	Jean-Charles	CSS2	Chef de service douanier de la surveillance
			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Younase	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Mathieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUJJI	Naora	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleur de 2ème classe	
			HABASQUE	Loan	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			PATTERY	Kevin	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	
BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe				
PENIN	François	Agent de constatation principal de 2ème classe				
HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe				
LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	METVIER	Jean-Charles	CSS2	Chef de service douanier de la surveillance
			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Younase	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Mathieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUJJI	Naora	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleur de 2ème classe	
			HABASQUE	Loan	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			PATTERY	Kevin	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
PENIN	François	Agent de constatation principal de 2ème classe				
HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe				
LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	METVIER	Jean-Charles	CSS2	Chef de service douanier de la surveillance
			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Younase	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Mathieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUJJI	Naora	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleur de 2ème classe	
			HABASQUE	Loan	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			PATTERY	Kevin	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	
BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe				
PENIN	François	Agent de constatation principal de 2ème classe				
HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe				
LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
<b>Bureau FID2</b>						
6-1*	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	METVIER	Jean-Charles	CSS2	Chef de service douanier de la surveillance
194			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Youmase	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Matthieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUJJI	Naora	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleur de 2ème classe	
			HABASQUE	Loan	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			PATTERY	Kevin	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			PENIN	François	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			MONARD	Cileia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 bis	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	METVIER	Jean-Charles	CSS2	Chef de service douanier de la surveillance
199			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Youmase	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Mathieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUJJI	Naora	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleur de 2ème classe	
			HABASQUE	Loan	Contrôleur de 2ème classe	
PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe				
PATTERY	Kevin	Contrôleur de 2ème classe				
-	-	-				
VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe				
UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe				
-	-	-				
BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe				
DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe				
DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe				
CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe				
GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				
BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe				
COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe				
PENIN	François	Agent de constatation principal de 2ème classe				
HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe				
LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
MONARD	Citeia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-16°	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	METVIER	Jean-Charles	CSS2	Chef de service douanier de la surveillance
201			CAVELAN	Vincent	Inspecteur	Adjoint au chef de service
			LEBIGRE	Hervé	Contrôleur principal	Adjoint au chef de service
			HADDAD	Sheila	contrôleuse de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			BRAUN	Frédéric	Contrôleur principal	
			VALLEE	Didier	Contrôleur principal	
			SERRE	Stéphane	Contrôleur principal	
			HARAKATE	Youmase	Contrôleur principal	
			GUZMAN	Pierre	Contrôleur de 1ère classe	
			GIORDANO	François	Contrôleur de 1ère classe	
			HONORINE	Jonathan	Contrôleur de 1ère classe	
			LAPRAYE	Eric	Contrôleur de 1ère classe	
			SON	David Ibrahim	Contrôleur de 1ère classe	
			RODRIGUEZ	Saturnino	Contrôleur de 1ère classe	
			SCHALLEBAUM	François	Contrôleur de 1ère classe	
			SIMONI	Jean-Joseph	Contrôleur de 1ère classe	
			FOLLIOT	David	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			GARCIA	Alex	Contrôleur de 1ère classe	
			DOBROHODOV	Mathieu	Contrôleur de 1ère classe	
			DOS ANJOS	Christophe	Contrôleur de 2ème classe	
			BARILLIER	Nicolas	Contrôleur de 2ème classe	
			CAILLAUD	Clément	Contrôleur de 2ème classe	
			GEBBINK	Yann	Contrôleur de 2ème classe	
			FERNANDEZ	Sylvain	Contrôleur de 2ème classe	
			COHEN-TANNOUJJI	Naora	Contrôleur de 2ème classe	
			LABALLE	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			LETONDEUR	Melvyn	Contrôleur de 2ème classe	
			MATHIEU	Emeric	Contrôleur de 2ème classe	
			DUPOUY	Sophie	Contrôleur de 2ème classe	
			HABASQUE	Loan	Contrôleur de 2ème classe	
			PETRENKO	Laurent	Contrôleur de 2ème classe	
			PATTERY	Kevin	Contrôleur de 2ème classe	
			-	-	-	
			VADIMON	Quentin	Contrôleur de 2ème classe	
			UDINO	Emeline	Contrôleuse de 2ème classe	
			-	-	-	
			BONNOT	Cyrille	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DECREPS	Gilles	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			DEMORGNY	Guénola	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			CASSOU-LENS	Roselyne	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			GASTELLIER	Eddy	Agent de constatation principal de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	
			BOCQUILLON	Pascal	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BONHOMME	Stéphane	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			COUZIGOU	David	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			PENIN	François	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			HOUEL	Marine	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LE RAY	Yolanda	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			MONARD	Citeia	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			ROSA	Alicia	Agente de constatation principale de 2ème classe	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	
			-	-	-	

Notes explicatives

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF\*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

CDU : code des douanes de l'Union

RE : règlement d'exécution

RD : règlement délégué

CD : code des douanes

CGI : code général des impôts

LPF : livre des procédures fiscales

CPI : code de la propriété intellectuelle

ANNEXE à la décision du directeur interrégional des douanes et des droits indirects d'Île-de-France du 10 avril 2025

ANNEXE I –E

**Annexe I - E -4 Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de l'unité de surveillance de Paris ferroviaire, division de Paris-surveillance, direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

**Bureau Réseau 3**

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	DE LOYNES DE FUMICHON MEYER ALIKER -	Neil Sophie Grégory -	Inspecteur Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe -	Chef de service douanier de la surveillance Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service -

**Bureau COMINT 1**

5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	DE LOYNES DE FUMICHON MEYER ALIKER -	Neil Sophie Grégory -	Inspecteur Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe -	Chef de service douanier de la surveillance Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service -
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	DE LOYNES DE FUMICHON MEYER ALIKER  OUAKIF MALET LEHOUX - - MOREAU PEZZETTA MALIGNON LEFORT MARTINEL DIGNE - MARQUEZ GAMBIN - VALENTE VANHECKE BENSEDDICK HAMZI - BOUILLON HERESON LIHAULT RODRIGUEZ BOURGUET	Neil Sophie Grégory  Jean-Christophe Franck Cédric - - Raphaël Jonathan Simon Anne-Lise Louis Stéphanie - Borja - Michael Adrian Rafik Arab - Olivier Ophélie Shawn Tony Antoine	Inspecteur Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe  Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe - - Agent de constatation principal de 2ème classe - Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe - Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe	Chef de service douanier de la surveillance Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service  Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe - - Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe - Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe





REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	<b>DE LOYNES DE FUMICHON</b> <b>MEYER</b> <b>ALIKER</b>	<b>Neil</b> <b>Sophie</b> <b>Grégory</b>	Inspecteur Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe	Chef de service douanier de la surveillance Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service
			<b>OUAKIF</b> <b>MALET</b> <b>LEHOUX</b> - - <b>MOREAU</b> <b>PEZZETTA</b> <b>MALIGNON</b> <b>LEFORT</b> <b>MARTINEL</b> <b>DIGNE</b> - <b>MARQUEZ GAMBIN</b> - <b>VALENTE</b> <b>VANHECKE</b> <b>BENSEDDICK</b> <b>HAMZI</b> - <b>BOUILLON</b> <b>HERESON</b> <b>LIHAULT</b> <b>RODRIGUEZ</b> <b>BOURGUET</b>	<b>Jean-Christophe</b> <b>Franck</b> <b>Cédric</b> - - <b>Raphaël</b> <b>Jonathan</b> <b>Simon</b> <b>Anne-Lise</b> <b>Louis</b> <b>Stéphanie</b> - <b>Borja</b> - <b>Michael</b> <b>Adrian</b> <b>Rafik</b> <b>Arab</b> - <b>Olivier</b> <b>Ophélie</b> <b>Shawn</b> <b>Tony</b> <b>Antoine</b>	Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 1ère classe - Agent de constatation principal de 2ème classe - Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe - Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe	
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	<b>DE LOYNES DE FUMICHON</b> <b>MEYER</b> <b>ALIKER</b>	<b>Neil</b> <b>Sophie</b> <b>Grégory</b>	Inspecteur Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 1ère classe	Chef de service douanier de la surveillance Adjoint au chef de service Adjointe au chef de service
			<b>OUAKIF</b> <b>MALET</b> <b>LEHOUX</b> - - <b>MOREAU</b> <b>PEZZETTA</b> <b>MALIGNON</b> <b>LEFORT</b> <b>MARTINEL</b> <b>DIGNE</b> - <b>MARQUEZ GAMBIN</b> - <b>VALENTE</b> <b>VANHECKE</b> <b>BENSEDDICK</b> <b>HAMZI</b> - <b>BOUILLON</b> <b>HERESON</b> <b>LIHAULT</b> <b>RODRIGUEZ</b> <b>BOURGUET</b>	<b>Jean-Christophe</b> <b>Franck</b> <b>Cédric</b> - - <b>Raphaël</b> <b>Jonathan</b> <b>Simon</b> <b>Anne-Lise</b> <b>Louis</b> <b>Stéphanie</b> - <b>Borja</b> - <b>Michael</b> <b>Adrian</b> <b>Rafik</b> <b>Arab</b> - <b>Olivier</b> <b>Ophélie</b> <b>Shawn</b> <b>Tony</b> <b>Antoine</b>	Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe Contrôleur de 1ère classe - - Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Contrôleuse de 2ème classe Contrôleur de 2ème classe Agente de constatation principale de 1ère classe - Agent de constatation principal de 2ème classe - Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe - Agent de constatation principal de 2ème classe Agente de constatation principale de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe Agent de constatation principal de 2ème classe	

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	DE LOYNES DE FUMICHON	Neil	Inspecteur	Chef de service douanier de la surveillance
			MEYER	Sophie	Contrôleuse de 2ème classe	Adjoint au chef de service
			ALIKER	Grégory	Contrôleur de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			OUAKIF	Jean-Christophe	Contrôleur de 1ère classe	
			MALET	Franck	Contrôleur de 1ère classe	
			LEHOUX	Cédric	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			MOREAU	Raphaël	Contrôleur de 2ème classe	
			PEZZETTA	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			MALIGNON	Simon	Contrôleur de 2ème classe	
			LEFORT	Anne-Lise	Contrôleuse de 2ème classe	
			MARTINEL	Louis	Contrôleur de 2ème classe	
			DIGNE	Stéphanie	Agente de constatation principale de 1ère classe	
			-	-	-	
			MARQUEZ GAMBIN	Borja	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			VALENTE	Michael	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			VANHECKE	Adrian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BENSEDDICK	Rafik	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			HAMZI	Arab	Agent de constatation principal de 2ème classe	
-	-	-				
BOUILLON	Olivier	Agent de constatation principal de 2ème classe				
HERESON	Ophélie	Agente de constatation principale de 2ème classe				
LIHAULT	Shawn	Agent de constatation principal de 2ème classe				
RODRIGUEZ	Tony	Agent de constatation principal de 2ème classe				
BOURGUET	Antoine	Agent de constatation principal de 2ème classe				
<b>Bureau FID2</b>						
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	DE LOYNES DE FUMICHON	Neil	Inspecteur	Chef de service douanier de la surveillance
			MEYER	Sophie	Contrôleuse de 2ème classe	Adjoint au chef de service
			ALIKER	Grégory	Contrôleur de 1ère classe	Adjointe au chef de service
			OUAKIF	Jean-Christophe	Contrôleur de 1ère classe	
			MALET	Franck	Contrôleur de 1ère classe	
			LEHOUX	Cédric	Contrôleur de 1ère classe	
			-	-	-	
			-	-	-	
			MOREAU	Raphaël	Contrôleur de 2ème classe	
			PEZZETTA	Jonathan	Contrôleur de 2ème classe	
			MALIGNON	Simon	Contrôleur de 2ème classe	
			LEFORT	Anne-Lise	Contrôleuse de 2ème classe	
			MARTINEL	Louis	Contrôleur de 2ème classe	
			DIGNE	Stéphanie	Agente de constatation principale de	
			-	-	-	
			MARQUEZ GAMBIN	Borja	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			VALENTE	Michael	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			VANHECKE	Adrian	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BENSEDDICK	Rafik	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			HAMZI	Arab	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			-	-	-	
			BOUILLON	Olivier	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			HERESON	Ophélie	Agente de constatation principale de 2ème classe	
			LIHAULT	Shawn	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			RODRIGUEZ	Tony	Agent de constatation principal de 2ème classe	
			BOURGUET	Antoine	Agent de constatation principal de 2ème classe	



REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom,	prénom,	grade,	fonction du délégataire de signature (1)
<p><u>Notes explicatives</u></p> <p>La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.</p> <p>La colonne <b>REF*</b> attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est <b>6-5</b>, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.</p> <p>Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :</p> <p>CDU : code des douanes de l'Union  RE : règlement d'exécution  RD : règlement délégué  CD : code des douanes  CGI : code général des impôts  LPF : livre des procédures fiscales  CPI : code de la propriété intellectuelle</p>						

Rectorat de la région académique  
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2025-04-04-00025

Arrêté n° 2025-031-RRA portant subdélégation  
de signature en matière d'ordonnancement  
secondaire sur les unités opérationnelles (UO)  
des programmes "Formations supérieures et  
recherche universitaire" n° 150 et "Vie étudiante"  
n° 231



**RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n° 2025-031-RRA portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur les unités opérationnelles des programmes « Formations supérieures et recherche universitaire » (n°150) et « Vie étudiante » (n°231)

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,

RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE PARIS

CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS DE PARIS  
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu la loi organique n°001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances . ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

Vu le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;

Vu le décret n°99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret no 98-81 du 11 février 1998 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret n°2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du 12 mars 2025 portant nomination de Mme Julie BENETTI en qualité de rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du 16 juillet 2024 portant nomination de Mme Isabelle PRAT en qualité de rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision ministérielle n°ESRF2036756S du 21 décembre 2020 par laquelle le responsable de programme du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation nomme le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris en qualité de responsable d'unité opérationnelle du programme 150 ;

Vu la décision ministérielle n° ESRF1900302S du 9 décembre 2019 par laquelle le responsable de programme du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation nomme le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris en qualité de responsable d'unité opérationnelle du programme 231 ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 31 janvier 2025 nommant M. Fabien OPPERMANN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté n°2025-027 RRA du 27 mars 2025 portant délégation de signature au secrétaire général de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 22 septembre 2023 nommant Mme Roxane LAVERGNE dans l'emploi d'adjointe à la secrétaire générale de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 28 janvier 2025 portant affectation de M. Jacques de SURREL en tant que Directeur des affaires régionales et immobilières de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n°IDF-2025-03-26-00003 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à Mme Julie BENETTI rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n°IDF-2025-03-26-00004 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à Mme Julie BENETTI rectrice de la région académique Ile-de-France, rectrice de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 15 mars 2022 portant nomination de M. Alexandre BOSCH en qualité de secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique Île-de-France, secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris ;

Vu la décision, en date du 19 février 2021, portant nomination de M. Jérôme CLAUZURE en qualité de chef du service régional de l'immobilier de la région académique Île-de-France.

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Isabelle PRAT, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat sur l'unité opérationnelle 0150-CENT-PARI et sur l'unité opérationnelle 0231-CENT-PARI.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle PRAT, subdélégation de signature est accordée à M. Alexandre BOSCH, secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris, dans la limite des attributions du service régional.

### ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté, subdélégation est donnée à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle 0150-CENT-PARI à Mme Stéphanie MECHINE, cheffe du service des affaires médicales et sociales, à l'effet de signer les mandatements des dépenses d'action sociale et relatives au conseil **médical** de l'académie de Paris afférents aux crédits du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation imputés sur les titres 2 et 3 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Stéphanie MECHINE, cheffe du service des affaires médicales et sociales, la délégation de signature qui lui est donnée au titre du présent arrêté sera exercée par Mme Karine LAFFONT, adjointe à la cheffe de service et chef du secrétariat du conseil médical ministériel (2<sup>ème</sup> section) dans la limite de ses attributions.

### ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté, subdélégation est donnée à M. Jérôme CLAUZURE, chef du service régional de l'immobilier de la région académique Île-de-France et à M. David SEROUL, adjoint au chef du service régional de l'immobilier de la région académique Île-de-France, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle et sur l'unité opérationnelle 0231-CENT-PARI, dans la limite d'un montant de 750 000 € au titre des dépenses de fonctionnement (titre 3) et dans la limite d'un montant de 5 000 000 € au titre des dépenses d'investissement (titre 5) et au titre des dépenses d'opérations financières (titre 7).

### ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1, 2 et 4 du présent arrêté, subdélégation est donnée à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur l'unité opérationnelle et sur l'unité opérationnelle 0231-CENT-PARI, dans la limite d'un montant de 500 000 € au titre des dépenses de fonctionnement (titre 3) et dans la limite d'un montant de 3 000 000 € au titre des dépenses d'investissement (titre 5) et au titre des dépenses d'opérations financières (titre 7) aux agents du service régional de l'immobilier de la région académique Île-de-France, dans les limites de leurs attributions :

- Mme Catherine SALANIE, chef du pôle de Paris du service régional de l'immobilier,
- M. Alain OKERMAN, adjoint au chef du pôle de Paris du service régional de l'immobilier.

### ARTICLE 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté, subdélégation est donnée à M. Thierry MALINGE, chef de la division des établissements et de la vie universitaire, dans la limite des attributions de la division des établissements et de la vie universitaire (DEVU), à l'effet de signer les documents relatifs à la gestion des bourses d'enseignement supérieur relevant de l'unité opérationnelle 0231-CENT-PARI.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry MALINGE, chef de la division des établissements et de la vie universitaire, délégation de signature qui lui est donnée au titre du

présent article est exercée par Mme Pénélope SYPHENPHET, responsable du bureau de la Vie Universitaire, dans les limites des attributions de la division.

#### ARTICLE 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté, subdélégation est donnée à M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières, dans les limites des attributions de la division des affaires financières (DAF) et sur l'unité opérationnelle 0150-CENT-PARI et sur l'unité opérationnelle 0231-CENT-PARI, à l'effet de signer :

- les engagements juridiques,
- les certifications du service fait,
- les demandes de paiement,
- les ordres de recette de l'académie de Paris afférents aux crédits du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation imputés sur les titres 2, 3, 5, 6 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2001.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières, la délégation de signature qui lui est donnée au titre du présent article sera exercé par :

- Mme Marianne BICORNE, AAE ;
- M. Florent DI CARLO, AAE ;
- M. Charles CHICOT, AAE ;
- Mme Julienne THRASIBULE, SAENES.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières, la délégation de signature qui lui est donnée au titre du présent article est exercée, au travers des seuls actes de validation CHORUS, par:

- - Mme Marianne BICORNE, AAE ;
- - M. Florent DI CARLO, AAE ;
- - M. Jérôme BIHRY, SAENES ;
- - M. Laurent CHEKOUN, SAENES ;
- - M. Charles CHICOT, AAE ;
- - Mme Sandy LECLERC, SAENES ;
- - M. Philippe LUKOMSKI, SAENES ;
- - Mme Feiza MEDJAHDI, SAENES ;
- - Mme Florence NOTARIANNI, SAENES ;
- - Mme Aurélie OBITZ, SAENES ;
- - Mme Daniela LOGIN, SAENES ;
- - Mme Julienne THRASIBULE, SAENES.

#### ARTICLE 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté, subdélégation est donnée à M. Christian ANTHEAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique, sur l'unité opérationnelle 0150-CENT-PARI, à l'effet de signer les actes d'engagement et de mandatement des dépenses relatifs au budget de fonctionnement courant, aux bons de commande et la constatation du service fait, des différents sites du rectorat (logistique, fourniture, matériel, sécurité et entretien, et organisation des concours ITRF,

imputés sur le titre 3 des crédits du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian ANTHEAUME, chef de la division de l'intendance et de la logistique, délégation de signature qui lui est donnée au titre du présent article est exercée par M. Nicolas PERREAU, ingénieur d'études, en qualité d'adjoint au chef de la division de l'intendance et de la logistique, dans les limites des attributions de la division.

#### ARTICLE 9 :

L'arrêté n°2024-106 RRA du 19 juillet 2024 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire dans le cadre du budget opérationnel de programme 150 « formations supérieures et recherche universitaire », de l'unité opérationnelle 231 « Vie étudiante » est abrogé.

#### ARTICLE 10 :

Le secrétaire général de la région académique Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 4 avril 2025

La rectrice de la région académique d'Île-de-France,  
Rectrice de l'académie de Paris,  
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de France

***Signé***

Julie BENETTI

Rectorat de la région académique  
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2025-04-04-00026

Arrêté n° 2025-035-RRA portant subdélégation  
de signature en matière d'ordonnancement  
secondaire sur le programme "Ecologie" du Plan  
France Relance n° 362 (3 pages)



# RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Arrêté n°2025-035-RRA portant subdélégation de signature  
en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme  
« Ecologie » du Plan France Relance (n°362)

## LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE, RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE PARIS CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS DE PARIS ET D'ÎLE-DE-FRANCE

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

Vu le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;

Vu le décret n°99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret no 98-81 du 11 février 1998 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret n°2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du 12 mars 2025 portant nomination de Mme Julie BENETTI en qualité de rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

Vu le décret du Président de la République du 16 juillet 2024 portant nomination de Mme Isabelle PRAT en qualité de rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

-----  
Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 31 janvier 2025 nommant M. Fabien OPPERMANN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Île-de-France ;

Vu l'arrêté n°2025-027-RRA du 27 mars 2025 portant délégation de signature au secrétaire général de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 28 janvier 2025 portant affectation de M. Jacques de SURREL en tant que Directeur des affaires régionales et immobilières de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Ile-de-France n°IDF-2025-03-26-00005 du 26 mars 2025 portant délégation de signature à Mme Julie BENETTI, rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, en matière d'ordonnancement secondaire sur les programmes de la mission « Plan de relance » ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du 15 mars 2022 portant nomination de M. Alexandre BOSCH en qualité de secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation de la région académique Île-de-France, secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris ;

Vu la décision, en date du 19 février 2021, portant nomination de M. Jérôme CLAUZURE en qualité de chef du service régional de l'immobilier de la région académique Île-de-France ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Isabelle PRAT, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France, à l'effet de signer toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses relatives au programme 362 « Ecologie » du Plan France Relance dans la limite de son enveloppe, dans les limites de ses attributions.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle PRAT, rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à M. Alexandre BOSCH chef du service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, secrétaire général de l'établissement public Chancellerie des universités de Paris, dans les limites énoncées à l'article 1 du présent arrêté.

### ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté, subdélégation est donnée à M. Jérôme CLAUZURE, chef du service régional de l'immobilier de la région académique Île-de-France, et à M. David SEROUL, adjoint au chef du service régional de l'immobilier de la région académique Île-de-France, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses relatives au programme 362 « Ecologie » du Plan France Relance.

Cette même délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- Mme Catherine SALANIE, chef du pôle de Paris du service régional de l'immobilier,
- M. Alain OKERMAN, adjoint au chef du pôle de Paris du service régional de l'immobilier.

#### ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 1 à 2 du présent arrêté, subdélégation de signature à l'effet de valider les engagements juridiques, les demandes de paiement et de certifier le service fait à M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières de l'académie de Paris.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme POISON, chef de la division des affaires financières, la délégation de signature qui lui est donnée sera exercée, au travers des seuls actes de validation CHORUS, par:

- Mme Marianne BICORNE, AAE ;
- M. Florent DI CARLO, AAE ;
- M. Jérôme BIHRY, SAENES ;
- M. Laurent CHEKOUN, SAENES ;
- M. Charles CHICOT, SAENES ;
- Mme Daniela LOGIN, SAENES ;
- Mme Sandy LECLERC, SAENES ;
- M. Philippe LUKOMSKI, SAENES ;
- Mme Feiza MEDJAHDI, SAENES ;
- Florence NOTARIANNI, SAENES ;
- Mme Aurélie OBITZ, SAENES ;
- Mme Julienne THRASIBULE, SAENES.

#### ARTICLE 5 :

L'arrêté n°2024-103-RRA du 19 juillet 2024 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur le programme « écologie » de la mission « Plan de relance » (n°362) est abrogé.

#### ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la région académique Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 4 avril 2025

La rectrice de la région académique d'Île-de-France,  
Rectrice de l'académie de Paris,  
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de France

**Signé**

Julie BENETTI

Rectorat de la région académique  
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2025-04-07-00016

Arrêté n° 2025-036-RRA du secrétaire général de  
la région académique d'Ile-de-France portant  
subdélégation de signature en matière  
administrative aux services régionaux



# RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Arrêté n° 2025-036-RRA portant subdélégation de signature en matière administrative

### LE SECRETAIRE GENERAL DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R.222-17 et R. 222-24-2 ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 31 janvier 2025 nommant M. Fabien OPPERMANN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°2025-027-RRA du 27 mars 2025 portant délégation de signature au secrétaire général de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 22 septembre 2023 nommant Mme Roxane LAVERGNE dans l'emploi de secrétaire générale adjointe de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 28 janvier 2025 portant affectation de M. Jacques de SURREL en tant que Directeur des affaires régionales et immobilières de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques en date du 23 janvier 2024 nommant M. Éric GARNIER dans l'emploi de délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue de la région académique Île-de-France;

Vu l'arrêté du ministre de l'Education nationale en date du 22 décembre 2020 nommant Mme Patricia BLOCH dans l'emploi de déléguée de région académique à l'information et à l'orientation de la région académique Ile-de-France;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Education nationale en date du 16 octobre 2024 nommant M. Pierre CAUTY dans l'emploi de délégué régional académique au numérique éducatif de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 février 2022 portant création du service régional académique des systèmes d'information de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2020-04-RRA du 1<sup>er</sup> mars 2020 du recteur de la région académique Ile de France portant création de la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue ;

Vu l'arrêté 2020-05-RRA du 1<sup>er</sup> mars 2020 du recteur de la région académique Ile de France portant création de la délégation régionale académique à l'information et à l'orientation de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2020-30-RRA du 17 novembre 2020 du recteur de la région académique Ile de France portant création du service régional de l'immobilier de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2020-31-RRA du 17 novembre 2020 du recteur de la région académique Ile de France portant création du service régional des achats de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2022-03-RRA du 1<sup>er</sup> février 2022 du recteur de la région académique Ile de France portant création de la délégation régionale académique aux relations européennes et internationales et à la coopération de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2022-147-RRA du 1<sup>er</sup> septembre 2022 du recteur de la région académique Ile de France portant nomination de M. Antoine GODBERT en tant que chef de la délégation régionale académique aux relations européennes et internationales et à la coopération de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2022-04-RRA du 1<sup>er</sup> février 2022 du recteur de la région académique Ile de France portant création de la délégation régionale académique au numérique éducatif de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2022-28-RRA du 10 mars 2022 du recteur de la région académique Ile de France portant nomination de M. François GILLES dans l'emploi de chef du service régional académique des systèmes d'information de la région académique Ile-de-France ;

Vu l'arrêté 2024-27-RRA du 21 mars 2024, nommant M. Daniel YALCIN chef du service régional des achats de la région académique Île-de-France ;

Vu la décision en date du 19 février 2021 nommant M. Jérôme CLAUZURE chef du service régional de l'immobilier de la région académique Ile-de-France ;

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien OPPERMAN, secrétaire général de la région académique Ile-de-France, subdélégation de signature est donnée à Mme Roxane LAVERGNE, secrétaire générale adjointe de la région académique Ile-de-France, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous arrêtés, circulaires, décisions, pièces, conventions et correspondances relatifs à la mise en œuvre des compétences énumérées dans l'article R. 222-24-2 du code de l'éducation, à l'exception du 3<sup>e</sup> du I de l'article R. 222-24-2 précité.

### ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien OPPERMAN, secrétaire général de la région académique Ile-de-France, et de Mme Roxane LAVERGNE, secrétaire générale adjointe de la région académique, subdélégation de signature en matière administrative est donnée à l'effet de signer les arrêtés, décisions, pièces ou conventions désignés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Jacques de SURREL, directeur des affaires générales et immobilières de la région académique Ile-de-France ;
- M. Éric GARNIER, délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue de la région académique Ile-de-France;

- Mme Patricia BLOCH, déléguée de région académique à l'information et à l'orientation de la région académique Ile-de-France ;
- M. Antoine GODBERT, chef de la délégation régionale académique aux relations européennes et internationales et à la coopération de la région académique Ile-de-France ;
- M. Pierre CAUTY, délégué régional académique au numérique éducatif de la région académique Ile-de-France ;
- M. François GILLES chef du service régional académique des systèmes d'information de la région académique Ile-de-France ;
- M. Jérôme CLAUZURE, chef du service régional de l'immobilier de la région académique Ile-de-France ;
- M. Daniel YALCIN, chef du service régional des achats de la région académique Ile-de-France.

### ARTICLE 3 :

L'arrêté n°2025-012-RRA du 6 février 2025 portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogé.

### ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la région académique Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 7 avril 2025

Le secrétaire général de la région académique d'Île-de-France,

**Signé**

Fabien OPPERMANN